Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902985-20260626-DE202623-DE

COMMUNE DE TRÉOGAT FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2026-23

Le vingt-six juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf juin mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc PÉTILLON, Maire.
Etaient présents : Mr PETILLON Loïc, Mr QUEFFELEC Thierry, Mr Gérard BENSOUSSAN, Mr Gérard GOASCOZ, Mme Anne JOURDREN, Mme Marine FÉCHANT, Mme Anne BRIAND, Mme Lucie MACEL, Mr Sébastien MORIN, Mme Karine DANIEL, Elodie BURE, Jonathan BEAUDOUIN.
12 membres en exercice présents formant majorité.
Absents : Elios Nuñez
Représenté.es : Véronique GUELLEC par Loïc PETILLON, Gaëtan MASSOT par Sébastien MORIN
Secrétaire : Lucie MACEL

DE 2026-23 Tarifs communaux 2026 (droits de place, concession du cimetière)

Mr Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de revoir les tarifs des emplacements loués aux commerçants ambulants. En effet, les tarifs établis dans la délibération 2024-74 du 06 décembre 2024 ne prennent pas en compte la réalité de l'électricité consommée par les commerçants branchés sur le point de livraison d'ENEDIS. Après présentation au Conseil municipal des relevés de consommation électriques au point du livraison et du tarif revus, le Conseil municipal

- **DECIDE** de fixer les tarifs communaux à partir du 01 juillet 2026 selon le détail suivant :

CIMETIERE	
Concessions	
	Tarif 2026
Emplacement simple de 15 ans	124 €
Emplacement double de 15 ans	247 €
Emplacement simple de 30 ans	207 €
Emplacement double de 30 ans	413 €
Emplacement simple de 50 ans	416 €
Emplacement double de 50 ans	831 €
Columbarium	
Case pour 15 ans	1 525 €
A l'issue de la durée de 15 ans, le prix de la concession est identique à celui appliqué aux tombes, au tarif en vigueur au moment du renouvellement.	
Cavurnes	
Emplacement de 15 ans	211 €
Emplacement de 30 ans	372 €
DROITS DE PLACE	
Commerçants non sédentaires – stationnement seul	30 € par trimestre
Commerçants non sédentaires – avec branchement électrique – éclairage seul	105 € par trimestre
Commerçants non sédentaires – avec branchement électrique – éclairage/réfrigération/cuisson	225 € par trimestre
Ventes occasionnelles – stationnement seul	30 € par stationnement

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902985-20260626-DE202623-DE

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait à TREOGAT, le 26 juin 2026

Le Maire,
Loïc PETILLON